

2021_CT2_076

OBJET : Habitat et aménagement du territoire - Opérations d'aménagement - AVIS - Suppression du périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) du Quartier Saint Victor à Cabriès

Le 11 février 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 février 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BOULAN Michel donne pouvoir à RUIZ Michel – BURLE Christian donne pouvoir à RAMOND Bernard – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MALLIÉ Richard donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GARCIN Eric – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à GOMEZ André – TAULAN Francis donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – VENTRON Amapola donne pouvoir à SLISSA Monique – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BENKACI Moussa – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – GRANIER Hervé – JOISSAINS Sophie – ROVARINO Isabelle – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Jean-David CIOT donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Habitat et aménagement du territoire
Opérations d'aménagement**

■ Séance du 11 février 2021

04_6_01

■ **Suppression du périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) du Quartier Saint Victor à Cabriès**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cohérence territoriale, planification, politique foncière, urbanisme et
aménagement

■ Séance du 18 Février 2021

17455

■ Suppression du périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) du Quartier Saint Victor à Cabriès

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n°URB 050-7942/19/CM en date du 19 décembre 2019, le Conseil de la Métropole a approuvé l'établissement d'un périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) pour le quartier de Saint Victor, recouvrant la totalité de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « OAP6 Saint Victor » inscrite au PLU de la Commune de Cabriès. Cette délibération a aussi permis d'approuver le programme des équipements publics et leur financement, ainsi que la durée d'exonération de la taxe d'aménagement des constructions édifiées dans ce périmètre.

Depuis lors, la Commune de Cabriès a engagé une réflexion sur les nouvelles orientations en matière d'urbanisation de son territoire. Ces réflexions ont mené à une volonté de modifier un certain nombre de point réglementant l'urbanisation, compétence relevant de la Métropole. Ainsi, par délibération n°2020/094 en date du 1^{er} octobre 2020, le Conseil Municipal a émis le vœu de la prise en compte par la Métropole de modification de son PLU communal dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Territoire du Pays d'Aix sur divers éléments. Notamment, dans un objectif de maîtrise de l'étalement urbain et de réduction de l'artificialisation des sols, il est demandé la suppression de l'OAP SAINT VICTOR.

Cette volonté affirmée de remettre en cause l'urbanisation du secteur concerné par le périmètre de Projet Urbain Partenarial remettra en cause, si elle est traduite dans la réglementation d'urbanisme, le besoin de réalisation d'équipements publics qui devrait accompagner l'urbanisation de cette zone.

Dès lors, il apparaît d'ores et déjà nécessaire, à titre conservatoire, de supprimer le périmètre de PUP Saint Victor, dont l'institution ou la suppression relève du pouvoir discrétionnaire de la Métropole, autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L332-11-3 et suivants ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°URB 050-7942/19/CM du Conseil de Métropole du 19 décembre 2019 portant sur l'approbation du périmètre de projet urbain partenarial pour le quartier Saint Victor à Cabriès – Approbation du programme des équipements publics et de leur financement – Durée d'exonération de la taxe d'aménagement ;
- La délibération 2020/094 du Conseil Municipal de Cabriès en date du 1^{er} octobre 2020.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Mairie de Cabriès souhaite maîtriser l'étalement urbain et pour ce faire souhaite que la Métropole supprime l'OAP6 Saint Victor dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Territoire du Pays d'Aix.
- Que la remise en cause de l'urbanisation de la zone en cause priverait d'objet le périmètre de PUP institué ;
- Qu'il est ainsi opportun, à titre conservatoire, de supprimer le périmètre de Projet Urbain Partenarial dit de « Saint Victor » sur la Commune de Cabriès.

Délibère

Article 1 :

Est supprimé le périmètre de Projet Urbain Partenarial du Quartier Saint Victor à Cabriès.

Article 2 :

Est abrogée la délibération n°URB 050-7942/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 portant sur l'approbation du périmètre de projet urbain partenarial pour le quartier Saint Victor à Cabriès – Approbation du programme des équipements publics et de leur financement – Durée d'exonération de la taxe d'aménagement.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Commande publique,
Transition écologique et énergétique,
Aménagement, SCOT et planification

Pascal MONTECOT

OBJET : Habitat et aménagement du territoire - Opérations d'aménagement - AVIS - Suppression du périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) du Quartier Saint Victor à Cabriès

Vote sur le rapport

Inscrits	
Votants	58
Abstentions	50
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	0
Majorité absolue	50
Pour	26
Contre	50
Ne prennent pas part au vote	0
	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 18 FEB. 2021